Case FRC 825

ÉTAT

De Consistance & des Revenus des Domaines à réserver au Roi,

SUIVI DU PROJET DE DÉCRET.

Imprimé au nom du Comité des Domaines.

Le comité des domaines, pour ne pas surcharger son rapport de détails & de calculs difficiles à saisir à une simple lecture, a cru devoir les présenter à l'Assemblée séparément, afin de la mettre à portée de délibérer sur le projet de décret qui sera à la suite de ce tableau. Ces détails & ces calculs sont le résultat des divers renseignemens qui ont été fournis au comité par l'administration des bâtimens, par celle du domaine de Versailles, par les différentes maîtrises & les autres éclaircissemens particuliers que le comité s'est procurés.

PARIS.

Le château & le jardin des Tuileries.

Le Louvre avec la destination qui sera indiquée dans le rapport.

La galerie qui réunit ces deux édifices,

Les cours, jardins, maisons & emplacemens en dépendans, & quelques maisons employées au service du roi.

Les bâtimens servant aux écuries,

Et le garde-meuble de la couronne.

M+W 1548

VERSAILLES ET SES DÉPENDANCES.

1°. Les châteaux, bâtimens, emplacemens, jardins & parcs, dont le roi eſt en jouiſſance ;

A l'exception des bâtimens & jardins que ſa majeſté jugera inutiles à ſon ſervice, qui ſeront vendus au profit de l'état.

2°. Le château de Marly, & les bâtimens, emplacemens, jardins & parcs en dépendans.

3°. Le domaine utile de Verſailles, Marly & Meudon, conſiſtant en 11,000 arpens environ de terres labourables, prés & pâtures, formant 35 corps de fermes, dont le détail ſuit :

Noms des fermes.	Prix des baux actuels.
Satory	2,022 l.
La ménagerie	5,772
Chevreloup & Gally	10,283
Buc	5,901
Guyencourt	4,702
Bellebat & Blemy	8,080
La Minière	2,610
Bauviers	3,625
Le Trou	2,160
Villaroi	7,000
Châteaufort	2,366
Voiſin le Brétanneux & la Lande	8,032
La Tremblaye	5,098
Bois d'Arcy	1,264
Les Graviers	5,282
Haut-Fontenoy	2,160
Trou Moreau	2,807
La Hébergerie avec un moulin	3,593
Grand maiſon	3,002
TOTAL	85,759 l.

Report.	85,759 l.
Rennes-Moulin	2,592 l.
Moulin du même nom	820
La Tuilerie Bignon.	2,942
Vaucheron & le Chenil.	5,042
Vau-Luſſeaux.	2,879
Moulineau.	2,068
Trou d'Enfer.	6,402
Bechevet.	1,944
Glatigny.	5,272
Porche-Fontaine.	2,000
Villa-Couplai.	3,000
Chaville.	1,698
La Culie.	3,556
Velizy.	5,970
Les Loges.	672
Monteclain. . . . . 688 » 648 305	1641
TOTAL	134,257 l.

4°. Les bois & forêts contenus dans l'étendue des grands & petits parcs de Verſailles, Marly & Meudon, & ceux ſitués dans les paroiſſes de Louveciennes, la Celle, Bougival, Ruelle, Garches, le Chenay, Montreuil, Vaucreſſon, Marne, Ville d'Avrai, Sèves, Verrières, Joui, Voiſins le Bretonneux & les Clayes, formant en totalité environ 10,000 arpens.

Leur produit, année commune, depuis dix ans, a été de 360,000 liv. ;

Report. . . . . 134,257 l.

mais comme la consommation n'est pas la même depuis que le Roi n'habite plus Versailles, il en résultera une diminution de prix considérable ; ainsi on ne portera cet article que pour. 300,000

5°. Les cens, rentes et autres droits ci-devant affermés 50,000 liv., qui, au moyen de la suppression des droits féodaux, & notamment de ceux de Poids-le-Roi, de Marchés & du port de Marly, se trouvent réduits à environ. 20,000

6°. Enfin, les droits seigneuriaux casuels, dont le montant, année commune, s'élevoit à 98,000 liv., lesquels n'en produiront pas 40 mille, 1°. Parce qu'au moyen de l'absence du Roi, il y aura moins de mutations; 2°. Parce que les biens diminueront de valeur; 3°. Parce qu'il y aura beaucoup de rachats, puisque le taux en est inférieur aux anciens droits de mutations, ci. 40,000

TOTAL. . . . . 494,257 l.

Charges & dépenses indispensables du domaine de Versailles.

1°. Rentes foncières, rentes constituées, & intérêts d'acquisitions dont le domaine de Versailles se trouve chargé. . . . . 44,000 l.

2°. Entretien & réparations des châteaux de Versailles & Marly, des maisons & bâtimens destinés au service du roi; plus des 35 corps de fermes ci-dessus dé-

Report.	44,000 l.
taillés, de la machine & des tuyaux de conduite des eaux de Marly à Verſailles, la ſomme de.	100,000
3°. Appointemens des inſpecteurs des bois, gages & habillemens des gardes deſdits bois, tant à pied qu'à cheval. . . .	25,000
4°. Gages & habillemens des concierges des châteaux, des ſuiſſes & portiers.	25,000
5°. Frais de régie & adminiſtrations deſdits biens.	20,000
Total des charges.	214,000
Revenus.	494,257
Reſte net en produit.	280,257 l.

Impôt foncier à déduire pour mémoire.

Saint-Cloud.

C'eſt une maiſon de plaiſance acquiſe depuis quelques années par le Roi, de M. d'Orléans. Cette propriété privée conſiſte dans le château, les jardins & le parc; tous objets qui ne préſentent que des charges ſans aucun produit.

Rambouillet et Saint-Hubert.

Le roi possède ce domaine à titre particulier comme l'ayant acquis de M. de Penthièvre, par contrat du 29 décembre 1783.

Il conſiſte, 1°. Dans le château & bâtimens en dépendans;

2°. En domaines patrimoniaux de différentes na-

tures, tels que bois, terres labourables & droits seigneuriaux.

3°. Dans la terre de Levy;

4°. Dans des parties de bois possédées en vertu de baux emphytéotiques & à vie, sur la tête de M. de Penthièvre, auquel le roi a été subrogé.

D'après l'état de produit fourni par l'administration de M. de Penthièvre, lors de l'acquisition, le revenu total de ce domaine a été porté à 334,461 liv.

Savoir :

1°. Pour les terres labourables & prés formant différens corps de fermes, ensemble les droits de péage, minage & souage, la somme de.....	60,000 l.
2°. Pour les bois.....	267,003
3°. Pour la terre de Levy.....	7,458
TOTAL.....	334,461 l.
Sur laquelle somme il faut déduire celle de 76,517 liv., tant pour la suppression de différens droits, que pour dépenses & charges annuelles, ainsi qu'il résulte de l'état fourni par l'administration des bâtimens.....	76,517
RESTE.....	257,944 l.

Mais comme la consommation des bois de Rambouillet se faisoit à Versailles, & qu'elle décroîtra considérablement, ainsi qu'on l'a déja observé, on réduira le revenu de ce domaine à... 200,000 l.

Saint-Germain-en-Laye.

1°. L'ancien château & dépendances dont les logemens sont occupés par des personnes qui ont été, ou qui sont encore au service du roi, auxquelles ils ont été accordés, à titre de retraite ou de récompense, ou par baux à vie de ceux à qui ils avoient été cédés;

Plus les jardins en dépendans, & notamment celui appelé le Boulingrin;

2°. Les grandes & petites écuries du roi, nouvellement construites.

3°. Le bâtiment des loges avec les jardins, dans lequel est un sallon servant au rendez-vous des chasses, & tout ce qui est renfermé dans l'enceinte des parcs.

A l'égard des autres maisons & bâtimens attenant la ville, ou dans la ville, non réservés au roi, ils seront vendus au profit de la Nation.

Quant aux fermes d'Achères & de Garennes, ainsi que de 112 arpens de prairie, droits casuels & autres objets, dont M. le Maréchal de Noailles jouit, il en sera fait un rapport particulier incessamment, de même que sur les gouvernemens à supprimer dans les maisons réservées à la jouissance du roi.

4°. La forêt de Saint-Germain-en-Laye, contenant en totalité 8,416 arpens, dont 193 arpens en futaie de 75 ans & au-dessus, 1,500 arpens en demi-futaie, & le surplus en taillis, semis ou plantations.

Le produit des ventes depuis 1751, jusqu'en 1790, a été de 5,457,008 liv., ce qui donne pour une année commune des 39 années de coupes..... 139,923 l.

Sur quoi il convient déduire,

1°. Pour droits d'usages auxquels la

Report... . . . . 139,923 l.

forêt eſt aſſujétie envers différens particuliers & ci-devant ſeigneurs, la ſomme de..... 9,345 l.

2°. Pour paiement des officiers des forêts, gages & habillemens des gardes.. 15,000 } 24,345

Reſte du produit net..... 115,578 l.

7°. La forêt du Véſinet, dépendante du même domaine contenant 1345 arpens, y compris 309 arpens qui ont été défrichés par M. d'Artois, en vertu d'arrêt du conſeil.

Cette forêt a été exploitée en ſix coupes par récépage depuis 1780. Elle ne préſente plus, dans ſon état actuel, qu'un jeune taillis; & n'offre, quant au produit, qu'une jouiſſance très-éloignée.

FONTAINEBLEAU.

Ce domaine conſiſte dans le château & les jardins qui en dépendent,

Dans pluſieurs maiſons & bâtimens ſitués à la proximité du château & deſtinés au ſervice du roi,

Et enfin dans la forêt, objet conſidérable.

Cette forêt eſt aménagée en dix cantons, formant en totalité cent ſoixante-ſeize triages ou coupes réglées : elle contient 32,877 arpens 28 perches,

Savoir,

En futaie, de l'âge de 75 ans & au-deſſus.....	2,366 arp.	82 p.
En demi-futaie, de 30 juſqu'à 72 ans.....	3,021	58
En taillis exploitables annuel-		
	5,388 arp.	40 p.

Report.....	5,388 arp.	40 p.
lement en coupes réglées.....	12,492	35
En plantations qui n'offrent qu'une jouiſſance éloignée.....	7,040	29
Et en terreins vacans, vuides ou défrichés.....	7,956	24
Total pareil.....	32,877 arp.	28 p.

Le produit d'une année commune des dix dernières ventes annuelles deſdits bois, y compris les chablis, eſt de..... 305,223 liv.

Il eſt à propos de déduire ſur cette ſomme.....

1°. Les dépenſes à faire en plantations, repeuplemens, foſſés, paliſſades, qui ſe monteront pendant pluſieurs années de 80 à 100,000 livres, dont le terme moyen eſt de..... 90,000 l.

2°. Les taxations des officiers des forêts, gages & habillemens des gardes..... 20,000

} 110,000 liv.

Reſte en produit net..... 195,223 liv.

Il y a en outre 216 arpens de bois, tenus en gruerie, ou par indivis, entre le roi & la ci-devant abbaye Saint-Victor, qui ont été mis en réſerve en 1754; il ne s'eſt fait en conſéquence aucune coupe depuis cette époque; ainſi le produit ſera tiré pour ... Mémoire.

Contribution foncière pour.....Mémoire.

COMPIÈGNE.

1°. Le château nouvellement bâti, dont il ne reſte

Nota. La forêt de Fontainebleau eſt en outre chargée de droits d'uſages & de chauffage qui ſe perçoivent en argent.

plus que la chapelle à construire, & les jardins à former, dans un terrein qui a été réservé à cet effet.

2°. Plusieurs maisons & bâtimens destinés au service du roi, & quelques logemens de gardes dans la forêt.

3°. La forêt contenant 26,000 arpens,

SAVOIR :

En futaie de soixante-douze ans & au-dessus	11,000 arp.
En demi-futaie, depuis trente jusqu'à soixante-douze ans	6,000
En taillis & nouvelles plantations . .	5,000
Enfin en terreins vacans, routes & chemins	4,000
Total pareil	26,000 arp.

Il se coupe annuellement 130 arpens ou environ de cette forêt tant en futaie, demi-futaie, que taillis.

Le produit annuel des coupes pris sur une année commune des dix dernières, est de . . . . . 358,315 liv.

Et celui des chablis, de 83,804

En totalité 442,119

Sur quoi il faut déduire les dépenses de plantations & repeuplemens qui se font annuellement, & dont les marchés subsistent jusques & compris l'année 1795, ensemble celles de treillages & d'entretien . . . . . 120,000 liv.

Report		442,119 l.
Report	120,000 l.	
2°. Les gages des Officiers des forêts, gages & habillemens des gardes	20,000	140,000 liv.
Plus l'impoſition foncière	Mémoire.	
Reſte de produit net		302,119 liv.

PAU.

1°. Le château ſervant autrefois à la demeure des rois de Navarre, les cours & bâtimens en dépendans :

2°. Le boſquet de la baſſe plante, y contigu, planté en allées, formant anciennement le jardin, & qui a toujours ſervi de promenade publique :

3°. Le parc du château, clos de murs, joignant ledit boſquet & les bâtimens qui s'y trouvent renfermés, contenant environ 44 arpens plantés en bois, faiſant la continuation de ladite promenade.

Le comité a penſé qu'on pouvoit vendre la partie de ce bois qui eſt au nord, ſéparée par le chemin public, pour y faire des conſtructions & rendre la route plus sûre.

4°. Le boſquet de la haute plante, appelé le cours Bayard, où il y a pluſieurs allées d'arbres, lequel fait également partie des dépendances du château :

5°. Une pièce de terre qui eſt à la ſuite de ladite plante, formant ci-devant le jardin potager, avec la baraque qui en dépend.

Leſquels objets ſeront tirés pour mémoire, attendu que les réparations, & autres charges, en abſorbent le produit, ci . . . . . Mémoire.

Mais le comité a cru devoir diſtraire des appartenances du château les objets ſuivans, pour être vendus au profit de la nation,

Savoir :

1°. Une maiſon ſituée à l'entrée de la haute plante, ſervant de logement à l'un des anciens gardes;

2°. Deux pièces de terres châtaignerées en taillis, contiguës à la même plante;

3°. Une maiſon, jardin & enclos, vis-à-vis la baſſe plante, contenant environ trois arpens, occupée par un des gardes actuels;

4°. Enfin les écuries du château à la Baſſeville.

RÉCAPITULATION

Des Domaines & Bois à réſerver au Roi & de leur produit net.

DÉNOMINATION DES DOMAINES.	CONTENANCE DES FORÊTS ET BOIS.	PRODUIT NET des Domaines & Bois.
Paris.	. . . . .	. . . . Mémoire
Verſailles & Dépendances environ.	. 10,000 arp. . . .» .	. . . .280,257 l.
Saint-Cloud.	. . . . .	. . . .Mémoire
Rambouillet & Saint-Hubert	On ignore la contenance	200,000
Saint-Germain-en-Laye . .	. . . 8,416.	115,578
Forêt du Vezinet.	. . . 1,345.	. . . .Mémoire.
Fontainebleau.	. . .32,877 . . 28 .	195,223
Compiègne.	. . .26,000	302,119
Pau, dont il doit reſter en bois.	. . . . 36	. . . .Mémoire.
TOTAUX.	. . .78,674 arp. 28 p.	. . . .1,093,177 l.

Sauf à déduire les Impoſitions foncières.

On obſerve que les terres labourables, prés & pâtures, formant les 35 corps de ferme dans les Domaines de Verſailles, montent à environ 11,000 arp.

PROJET DE DÉCRET.

L'Assemblée Nationale délibérant sur la demande du Roi, après avoir entendu le rapport de ses Comités des domaines, de féodalité, des pensions & des finances, réunis, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Louvre & les Tuileries réunis, seront *le Palais national*, destiné à l'habitation du Roi & à la réunion de tous les monumens des sciences & des arts, & aux principaux établissemens de l'instruction publique ; se réservant, l'Assemblée nationale, de pourvoir aux moyens de rendre cet établissement digne de sa destination, & de se concerter avec le Roi sur cet objet.

II.

Les bâtimens dépendans du domaine national, renfermés dans l'enceinte projettée du Louvre & des Tuileries, seront conservés & loués au profit du trésor public, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement disposé, à l'exception de ceux desdits bâtimens actuellement employés au service du Roi, & dont il conservera la jouissance.

Le Roi jouira encore des bâtimens adjacens à ladite enceinte, employés actuellement à son service : les autres pourront être aliénés.

III.

Sont réservés au Roi les châteaux, bâtimens, emplacemens, terres, prés, corps de ferme, bois & forêts,

ainſi que tous autres fonds dépendans des domaines de Verſailles, Marly, Meudon, Saint Cloud, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Fontainebleau & Compiègne, les bâtimens & fonds dépendans de la manufacture de porcelaine de Sèves.

IV.

Le Roi aura la jouiſſance des domaines réſervés par les articles précédens; il en percevra les revenus; il entretiendra tous les bâtimens, en acquittera les charges, aux frais de la liſte civile; il fera auſſi toutes les réparations des bâtimens, & le repeuplement des forêts.

V.

Les bois & forêts compris dans la jouiſſance du Roi, ſeront exploités ſuivant l'ordre des coupes & des aménagemens exiſtans, ou de ceux qui y ſeront ſubſtitués dans les formes déterminées par les lois.

VI.

Le Roi nommera les gardes & les autres officiers prépoſés à la conſervation des forêts qui lui ſont réſervées, leſquels ſe conformeront, pour la pourſuite des délits & dans tous leurs actes, aux lois concernant l'adminiſtration foreſtière.

VII.

Le rachat des rentes & droits fixes ou caſuels, ci-devant féodaux & autres dépendans des domaines réſervés au Roi, ſera fait dans les formes preſcrites

602

pour le rachat de pareils droits appartenans à la Nation, & le montant en ſera verſé dans les mêmes caiſſes, & le produit deſdits droits rachetés ſera remplacé au profit de la liſte civile.

VIII.

Sera auſſi réſervé au Roi le château de Pau, avec ſon parc, comme un hommage rendu par la Nation, à la mémoire de Henri IV.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.